



**Conseil de gestion du Parc naturel
marin du golfe du Lion
Session du 08 novembre 2018**

Délibération n°2018-021

Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 22 juin 2018

- VU le code de l'environnement et notamment les articles L.334-3 à L.334-5, R.131-28-7, R.131-28-8, R.334-33 à R.334-38
- VU le décret n°2016-1842 du 26 décembre 2016 relatif à l'Agence française pour la biodiversité
- VU le décret n°2011-1269 du 11 octobre 2011 portant création du Parc naturel marin du golfe du Lion
- VU la délibération n°2017-05 du conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité du 21 février 2017 portant délégation donnée aux conseils de gestion des parcs naturels marins
- VU l'arrêté conjoint en vigueur du préfet maritime de Méditerranée et du préfet des Pyrénées-Orientales n°010/2018 du 02 février 2018, portant nomination des membres du conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion
- VU le règlement intérieur du Parc naturel marin du golfe du Lion
- VU le plan de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion

CONSIDERANT que le quorum est atteint et que le conseil de gestion peut valablement délibérer

CONSIDERANT la proposition de procès-verbal du conseil de gestion du 22 juin 2018

Article 1

Le conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion approuve le procès-verbal de la session du conseil de gestion du 22 juin 2018, sans modification.

Article 2

Le directeur de l'Agence française pour la biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R. 334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs de l'Agence.

Michel MOLY

Président du conseil de gestion

20^e conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion
Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 22 juin 2018



19^e CONSEIL DE GESTION DU PARC
NATUREL MARIN DU GOLFE DU LION

PROCÈS-VERBAL DE SEANCE

Date : 22 juin 2018

Lieu : Argelès-sur-Mer

Participants

Membres du conseil de gestion

Présidence du conseil de gestion

- M. MOLY – Gestionnaire de la Réserve naturelle marine de Cerbère-Banyuls (catégorie espaces protégés, associations de protection de l'environnement et du patrimoine culturel et personnalités qualifiées)

Catégorie des services de l'État

- S. PERON - Représentant le commandant de la zone maritime Méditerranée, commissaire du gouvernement le matin
- S. GARZIANO - Représentant la DIRM Méditerranée
- S. FOREST - Représentant la DREAL Occitanie
- N. BELLON - Représentant la DRAC Occitanie
- X. PRUD'HON - Représentant la DDTM/DML, commissaire du gouvernement le matin

Catégorie des représentants des collectivités territoriales et leurs groupements

- G. ESCLOPE – Conseil régional Occitanie
- M. ROLLAND – Conseil départemental 66
- P. AYLAGAS – Communauté des communes Albères-Côte Vermeille-Illibéris
- M-C. DUCASSY-PADROS – Communauté de communes Sud Roussillon
- P. DESLOT – Commune de Leucate
- J. GARCIA – Commune du Barcarès
- A. SANGUINOL – Commune de Sainte-Marie-la-Mer
- T. DELPOSO puis N. PINEAU – Commune de Saint-Cyprien
- M. SEVERAC – Commune d'Argelès-sur-Mer
- P. CORTADE – Commune de Collioure
- J-P. ROMERO – Commune de Port-Vendres
- J-M. SOLÉ – Commune de Banyuls-sur-Mer

20^e conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion
Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 22 juin 2018

Catégorie des organisations professionnelles

- B. PEREZ – CRPMEM Occitanie
- M. PLANAS – CIDPMEM 11/66
- J. ROCA – Prud'homie de St Laurent de la Salanque le Barcarès
- E. BERTON – Prud'homie de Leucate
- J-P. NAVARRO – CCI – Perpignan/66
- J-F. BEY – Comité départemental du tourisme des PO
- I. GALMICHE-SMITH – FNEAPL
- A. MAYER – GS3PO
- G. HUBERT – ARMAM
- S. PALLARES – UVPO

Catégorie organisations d'usagers

- J-C. HODEAU – FNPPSF
- J-M PEREZ – FFPM
- J. DOUAY – FFV
- J-M. RAY – FNPSA
- M. ROHEE – GAPAMAR

Catégorie des parcs naturels régionaux, des aires marines protégées, des associations de protection de l'environnement et du patrimoine culturel, et des personnalités qualifiées

- P. CALAMEL – Syndicat mixte chargé de la gestion du parc naturel régional de la Narbonnaise
- R. LECOMTE – ASAME
- A. FIALA – CCN des Pyrénées-Orientales
- J. HIARD – GOR
- V. LAUDET – UPMC/OOB
- F. DESSALES – Conservatoire du Littoral
- H. BLANCHARD – UPVD
- C. PIANTE – WWF France
- A. BARSELO – SNSM

Procurations des personnalités qualifiées

- J. DIETRICH – IFREMER, pouvoir à M. MOLY
- A. LUBRANO – CEPRALMAR, pouvoir à G. ESCLOPE
- P. LENFANT – UPVD, pouvoir à V. LAUDET
- G. BŒUF – MNHN – pouvoir à C. PIANTE
- A. ANDRE – PPM, pouvoir à F. DESSALES

Commissaires du gouvernement

- T. DUCHESNE – Préfecture maritime, commissaire l'après-midi
- P. CHOPIN – Préfet des Pyrénées-Orientales, commissaire l'après-midi

20^e conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion
Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 22 juin 2018

Équipe AFB du Parc

- Direction : H. MAGNIN (Directeur délégué), O. MUSARD (adjoint au directeur ingénierie), B. FERRARI (adjoint au directeur opération), M. MORINEAUX (chargée de communication et sensibilisation)
- Service ingénierie et opération : G. AGIN (aménagement et infrastructures), M. DUMONTIER (qualité de l'eau), V. MAGENTI (patrimoine culturel), C. JABOUIN (pêches), J. CAMMAL (développement durable), X. ROZEC, I. MASINSKI et G. ESPOSITO (agents de terrain)

Accompagnants : L. PACAUD (Secrétaire général Préfecture des P-O.), M-L. LICARI (CD 66), G. CAPRANI (PPM), JR. BRUNET (Région), G. VINOT suppléant de J-M. SOLÉ (Commune de Banyuls-sur-Mer), J-M. MARCASSIN suppléant de R. LECOMTE – ASAME, P. ROMANS suppléant A. FIALA de – CCN des Pyrénées-Orientales

Invités : G. GUILBERT (OP du Sud)

D. CODORNIU, A. LANGEVINE et A. LUBRANO sont excusés.

20^e conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion
Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 22 juin 2018

Proposition initiale d'ordre du jour

1. Présentation du nouveau Directeur
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 22/03/2018
4. Information sur la stratégie de surveillance et contrôle
5. Appel à projets 2018 : sélection des lauréats
6. Introduction par le nouveau Préfet des Pyrénées-Orientales
7. Avis sur le projet de ferme pilote d'éoliennes flottantes (LEFGL) et de son raccordement (RTE) – Leucate-Le Barcarès
8. Questions diverses

Accueil des participants, introduction et ouverture de session

M. MOLY ouvre la session et remercie tous les participants, nombreux à s'être déplacés en ce jour de vote sur le projet de ferme pilote d'éoliennes flottantes, projet d'importance pour le territoire et la vie du Parc.

Avis

Le conseil de gestion aura à se prononcer sur le projet de ferme pilote d'éoliennes flottantes au large de Leucate. Le Parc, via le groupe de travail (GT) dédié, a concentré une part importante de ses efforts sur ce dossier. Le travail a été mené dans un esprit de sérieux, de qualité et de sérénité. Le Préfet et le Préfet maritime seront présents pour ce vote qui aura lieu dans l'après-midi.

Actualités du Parc et communication

Le Parc est enfin doté d'une équipe de terrain et leurs activités seront présentées. Le travail se poursuit également avec la Réserve naturelle marine de Cerbère-Banyuls.

Le Parc continue de souffrir d'un manque de notoriété sur son territoire, y compris auprès des résidents à l'année. Il est primordial, pour sa survie, que cette notoriété soit enfin reconnue. Des objectifs de communication seront ainsi définis. Voici quelques exemples d'outils qui sont ou seront déployés :

- Le Parc est le premier à inaugurer une page Facebook. Il est demandé à tous les membres du conseil de gestion qui le souhaitent de partager les « posts ».
- Le 2^e numéro de la lettre d'information du Parc « Cap à cap » est présenté ce jour. L'objectif est d'en publier une par trimestre.
- Le Parc publie régulièrement des articles dans certaines revues comme, par exemple, le Chasse marée avec l'article sur l'épave Port-Vendres 1.

Le dernier numéro de *l'Exocetus volitans* rend hommage à M. Jacques Centelles, l'un des premiers piliers du Parc lors de sa mise en œuvre. Il a toujours eu une grande action pour faire découvrir la mer, notamment auprès des collégiens.

20^e conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion

Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 22 juin 2018

Actualités de l'AFB

L'actualité de l'AFB, dans sa 2^e année de vie, est également très riche, avec de nombreuses réunions à Paris. Il y a encore beaucoup de « réglages » pour les élus et pour le personnel des parcs naturels marins. A titre d'exemple, les contraintes juridiques sur l'utilisation de l'argent public ne permettent plus d'établir des appels à projets globaux, ils doivent être thématiques.

Les présidents des parcs naturels marins ont été reçus par M. le ministre Hulot le 06/02/2018 autour des questions d'avis conforme et de moyens pour les parcs (dont l'un n'est doté que d'un salarié et demi). Le directeur général de l'AFB a reçu huit présidents de parcs début juin pour discuter de ces questions. A ce jour le décret sur l'avis conforme n'est toujours pas sorti. Nous avons également reçu deux inspecteurs généraux (Bercy et Environnement). Les résultats de l'audit seront connus fin juin et les présidents des parcs seront très attentifs aux conclusions et aux moyens qui seront mis en œuvre dans les parcs.

Le quorum est atteint. La session est ouverte.

1. Présentation du nouveau Directeur

M. MOLY présente M. Hervé MAGNIN, nommé directeur du Parc depuis le 02 avril 2018. M. MAGNIN a travaillé pour le Parc naturel régional du Luberon puis pour le Parc national de la Guadeloupe, avec sa composante marine. Ses compétences, mises au service de ce parc, seront d'autant plus appréciées qu'il a déjà éprouvé des outils basés sur la gouvernance locale. M. MAGNIN souhaite travailler main dans la main avec le Président et l'équipe, certes peu nombreuse mais motivée et avec un haut niveau d'expertise. M. MAGNIN qui a déjà rencontré une majorité des communes du Parc s'engage à poursuivre son tour d'horizon avec tous les membres du conseil de gestion. Il tiendra régulièrement informé le conseil de gestion, au côté de M. MOLY, des actualités de l'AFB.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est proposé à l'adoption.

Le conseil de gestion adopte l'ordre du jour, sans modification.

A l'unanimité

Délibération n° 2018-013

3. Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 22/03/2018

Le procès-verbal de la session du conseil de gestion du 22 mars 2018 est proposé à l'approbation.

Le conseil de gestion approuve le procès-verbal du 22 mars 2018, sans modification.

A l'unanimité

Délibération n° 2018-014

20^e conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion
Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 22 juin 2018

4. Information sur la stratégie de surveillance et contrôle

B. FERRARI, adjoint au directeur délégué, présente les grandes catégories d'actions du service opérations du Parc, dont les agents ont été présentés lors du dernier conseil :

- suivis scientifiques ;
- sensibilisation des acteurs ;
- intervention sur les milieux (par exemple, les enlèvements de filets perdus) ;
- surveillance et contrôle.

Les agents de terrain sont « inspecteurs de l'environnement » et commissionnés pour toute la région Occitanie, avec des domaines de compétences variés : rejets, signalisation, eaux et rades, pêches maritimes (3 sont actuellement en formation pour ce domaine), biens culturels maritimes, Réserve naturelle et Conservatoire du littoral, circulation terrestre sur le DPM, espèces protégées, etc. Ils arrivent d'horizons divers : ONCFS, ex-ONEMA, parcs nationaux terrestres et marins, d'où la nécessité de les former rapidement pour acquérir l'ensemble des compétences en police maritime (notamment la pêche professionnelle).

Même si le nombre d'agents est passé de un à cinq, il n'est pas possible d'être présent sur l'intégralité du périmètre du Parc tous les jours.

L'année 2018 est une année charnière pour le Parc, grâce à cette nouvelle équipe terrain. Un effort particulier est mis sur la sensibilisation afin de faire connaître le Parc sur le territoire. Les missions de police prendront petit à petit une place plus importante, en collaboration avec les autres services de l'Etat en mer (DDTM, ULAM, gendarmerie, brigade nautique et douanes) ainsi qu'avec le Parquet (avec présentation de la stratégie de surveillance et de contrôle pour l'année en cours).

Les cibles principales et secondaires de la stratégie 2018 de surveillance et de contrôle sont présentées.

Vocation n°1 : Protection du patrimoine marin en limitant les impacts anthropiques

Cette zone concentrera 67 % des efforts.

Cibles prioritaires 2018 : maintien de la biodiversité

- *Espèces protégées/réglées*
destructions : mérus, corbs, nacres, posidonies, etc.
respect des règles d'approche des mammifères marins
- *Police des pêches maritimes*
pêche de loisir / chasse sous-marine : contrôle des quantités maximales autorisées (oursins), tailles minimales de capture, marquage des captures (ablation partie inférieure de la nageoire caudale), conditions de pratique
- *Activités soumises à autorisation (pour lesquelles le Parc a émis un avis)*
contrôle du suivi des prescriptions des arrêtés préfectoraux pour les travaux d'aménagements portuaires, de dragage, de rechargement ou d'activités

Cibles secondaires 2018

- *Espaces protégés*
sites protégés et arrêtés de protection de biotope
- *Police de la navigation*
respect des règles de sécurité et de vitesse, sur les sites de convergence de différents usages ou très fréquentés, arrêté n°019-2018 réglementant la navigation et la plongée sous-marine
respect des zones de mouillage interdit ou réglementé

20^e conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion
Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 22 juin 2018

<p>impactant les petits fonds côtiers et/ou frayères côtières</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Pollutions</i> sur signalement, plainte ou flagrante • <i>Police de la navigation</i> <p>participation aux journées SECUMER</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Police des rejets</i>
<p>Vocation n°2 : Conservation d'une aire de faible pression et impact anthropique</p> <p>La zone liée à cette vocation présente des difficultés d'exercice de contrôle dues à l'éloignement : objectifs repoussés à 2019.</p>	
<p>Vocation n°3 : Développement socio-économique durable des activités maritimes dans le respect des écosystèmes</p> <p>Cette zone concentrera 33 % des efforts.</p>	
<p>Cibles prioritaires 2018 : maintien de la biodiversité</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Police des pêches maritimes</i> <p>pêche de loisir : contrôle des volumes maximums autorisés (oursins), tailles minimales de capture, marquage caudale</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Activités soumises à autorisation</i> <p>respects des arrêtés mis en œuvre dans le cadre de projets d'aménagement ou manifestation impactant le PNMGL</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Police de la navigation</i> <p>participation aux journées SECUMER</p>	<p>Cibles secondaires 2018</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Espèces protégés</i> <p>sites protégés et arrêtés de protection de biotope</p> <p>Respect des règles d'approches des mammifères marins</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Police de la navigation</i> <p>manquement grave à la sécurité (surtout vitesse, zones de navigation interdite dans une moindre mesure)</p>

L'accent est mis sur la sensibilisation puis, suivant la gravité de l'infraction, il sera envisagé de poursuivre la procédure. Un mémento sur la réglementation (pêche, plongée, ancrage, etc.) a été rédigé pour distribution lors des opérations de surveillance et de contrôle. De nombreux usagers de la mer méconnaissent en effet la réglementation.

C. PIANTE approuve cette démarche non stigmatisante et signale qu'il est en effet important que le Parc communique sur ce cadre de règles communes. I. GALMISH-SMITH souhaite que les pratiques vertueuses soient également valorisées.

X. PRUD'HON rappelle l'importance de la coordination entre les services intervenant en mer autour d'actions lisibles et cohérentes, garantes de l'efficacité des actions de l'Etat. Les moyens de communication tels que la plaquette ou le site Internet de la DIRM sont d'excellents moyens de sensibilisation.

V. LAUDET propose de renforcer la collaboration entre le Parc et le Biodiversarium (80 000 visiteurs sont attendus par an), notamment autour des questions de sensibilisation.

Des précisions sont demandées sur les suites qui pourraient être données aux infractions liées à la pollution. Les agents du Parc ont les commissionnements leur permettant de travailler sur signalement, plainte ou flagrante. Après observation du problème, la source est recherchée ainsi que la fréquence du problème

20^e conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 22 juin 2018

(ponctuel ou récurrent). L'équipe a une réponse graduelle : du signalement du problème aux auteurs (qui peuvent alors le corriger) jusqu'à l'établissement d'un procès-verbal. B. PEREZ demande un retour systématique sur les problèmes de pollution.

M. PLANAS demande à ce que tous les services de l'Etat aient une lecture et une application identiques des textes. Le Parc, avec les moyens dont il dispose, ne peut que travailler qu'en zone très côtière. Si l'été il travaillera essentiellement au contact des plaisanciers, l'hiver il ne restera que les professionnels et les pêcheurs sur l'eau. Il faudra donc beaucoup de pédagogie et faire attention de ne pas toujours contrôler les mêmes personnes. Lorsque le Parc sera doté d'une vraie vedette, il pourra travailler plus au large.

5. Appel à projets 2018 : sélection des lauréats

M. MOLY indique que le nombre de candidatures est passé de 21 en 2017 à 24 en 2018, preuve de la vitalité du territoire. Les profils des candidats sont variés. Les méthodes de sélection doivent être inattaquables et le Parc devra travailler sur un renforcement des critères de sélection. Par exemple, un élu ne votera pas sur un dossier qui le concerne.

O. MUSARD rappelle le cadre de ce 3^e appel à projets du Parc notamment la répartition des rôles entre le conseil de gestion et l'AFB. L'Agence a consolidé le cadre juridique en 2018.

décidés par l'AFB	décidés par le conseil de gestion	nouveautés 2018
<ul style="list-style-type: none">- Formalismes juridique et administratif- Assise budgétaire globale- Répartition par destination (47 000 euros)- Dossier de candidature	Approbation d'un règlement : <ul style="list-style-type: none">- Période de candidatures- Intitulé des thématiques- Critères d'évaluation- Eligibilité des dépenses- Montant maximum	<ul style="list-style-type: none">- pas de plafond par projet- les dossiers sont examinés par thématique- seuls les « bons » dossiers (au regard des 4 critères validés par le conseil de gestion) sont présentés à l'oral, classés suivant leur couleur de synthèse

Le budget consacré aux concours financier pour 2018 est de 188 000 €, soit 1/5^e du budget du Parc.

Si l'AFB a délégué au conseil de gestion la possibilité de fixer les modalités et critères d'attribution des concours financiers (ce qu'il a fait en 2015, selon la délibération n°2015-004), c'est bien l'AFB qui est l'ordonnateur final de ces concours financiers. Les décisions sont signées par le directeur et sa hiérarchie, non par le président du conseil de gestion.

La qualité des dossiers de candidatures est encore meilleure en 2018. Les dossiers sont évalués au sein de chaque thématique, selon les critères décidés par le conseil de gestion :

- organisation du dossier ;
- clarté et cohérence du budget ;

**20^e conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion
Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 22 juin 2018**

- pertinence du projet vis-à-vis de la thématique et pour le territoire ;
- potentiel de démonstration et de dissémination.

Ces critères permettent de classer les dossiers suivant leur qualité. Une centaine d'heures a été nécessaire pour pré-instruire ces 24 candidatures (4 à 5h par dossier). L'ensemble des dossiers et leurs évaluations sont disponibles à la demande pour les membres du conseil de gestion mais seuls les meilleurs dossiers sont présentés à l'oral en session.

Il est proposé au conseil de donner un avis favorable aux meilleures candidatures, thématique après thématique, et sur une éventuelle révision du montant de la subvention accordée par rapport à la demande exprimée.

Il est soumis à la délibération du conseil de gestion pour avis favorable les candidatures ci-dessous, au concours financiers de l'appel à projets 2018 du Parc naturel marin du golfe du Lion.

Délibération n° 2018-015

Thématique	Budget total des projets (€)	Subvention demandée (€)	Classification des candidatures par couleur finale	Vote
SENSICOM : Sensibiliser, valoriser et communiquer sur les démarches éco-responsables et sur l'environnement marin	269 880,40	176 336,32	1) Ecole de Port-Vendres 2) Catalogne Transport 3) LABELBLEU 4) La sirène plongée 5) Nostra mar <small>~~~~~</small> 6) Collège des Albères 7) CCACVI 8) Le Barcarès 9) LENSOCOM 10) CPIE Bassin de Thau 11) CREOCEAN Occitanie	Unanimité, moins 2 voix, avec adaptation des montants à allouer <small>~~~~~</small> Projets non retenus
REDUC : Réduire les impacts, protéger, restaurer les ressources et l'environnement marins	333 972,20	100 451,76	1) Port de Leucate 2) TSR Collioure <small>~~~~~</small> 3) DBS Traitement	Unanimité, en réduisant le financement demandé à Port Leucate <small>~~~~~</small> Projet non retenu
DEVELDU : Initier ou renforcer des démarches de développement durable des activités	177 708,48	105 167,10	1) Ailerons 2) Ligue voile Occitanie	Unanimité moins une voix, avec réduction de l'enveloppe de 5000€ pour la Ligue

20^e conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 22 juin 2018

G. ESCLOPE annonce que la région Occitanie souhaite devenir la première région à énergie positive, d'ici à 2050, avec une forte volonté de démonstration de technologie en vue de leur exportation.

M. le Préfet des Pyrénées-Orientales annonce qu'il endossera le rôle de commissaire du gouvernement pour ce vote. Il souligne le sens de sa présence à cette session pour témoigner de l'importance du dossier pour ce territoire et par rapport aux engagements de la France vis-à-vis de l'Europe. C'est un projet inédit en mer et dans un parc naturel marin. Tous les usages préexistants doivent être pris en compte. Les recommandations proposées seront modérées et dans l'intérêt général. Le travail a été effectué de manière sérieuse et dans le respect de chacun.

7. Avis sur le projet de ferme pilote d'éoliennes flottantes (LEFGL) et de son raccordement (RTE) – Leucate-Le Barcarès

Les trois types d'avis que peut rendre un parc sont rappelés en session : avis technique (signé par le directeur), avis simple ou avis conforme (lorsqu'une activité est susceptible d'altérer de façon notable le milieu marin d'un parc naturel marin).

Les deux composantes de l'avis conforme sont rappelées : la qualification de l'effet notable sur l'environnement (qui doit être bien étayée pour éviter les contentieux au tribunal) et la compatibilité du projet avec le plan de gestion du Parc. Le processus doit être parfaitement clair pour éviter les risques juridiques. Dans le cadre d'un avis conforme, la décision s'impose à l'autorité publique qui a la charge de l'autorisation et, par la suite, à l'opérateur.

H. MAGNIN rappelle que le dossier présenté aujourd'hui est le fruit d'un an et demi de travail, via les réunions du 2^{ème} groupe de travail « éolien en mer » (GT) et les multiples rencontres bilatérales avec les opérateurs. Ce travail en amont permet, en général, d'inciter les opérateurs à transmettre des dossiers exemplaires par rapport à l'environnement. La qualité et la solidité des avis produits font la force et la reconnaissance du Parc et de l'AFB auprès de ses partenaires.

Trois types d'éléments peuvent être ajoutés dans un avis :

- Réserve : souligne un ou des manques importants à compléter, donc peut imposer un nouveau passage devant le conseil de gestion avant l'autorisation administrative finale ;
- Prescription : amélioration d'envergure restreinte qui s'imposera dans l'autorisation administrative finale ;
- Recommandation : amélioration souhaitée sans portée réglementaire, qui pourra être prise en compte ou non, avant ou après, l'autorisation administrative finale.

Parmi les exemples d'effets notables, on retrouve généralement la destruction d'espèces protégées ou les incidences sur les écosystèmes marins (habitats, espèces mais également fonctionnement).

20^e conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 22 juin 2018

La saisine du Parc par le service instructeur (DREAL Occitanie) date du 15 mai 2018 et fait référence à un « avis conforme » du Parc. Il y aura probablement une demande de compléments faite au porteur de projet de la part de la DREAL avant le démarrage de l'enquête publique.

G. AGIN présente les deux projets « ferme pilote EFGL » (porté par le consortium mené par Engie) et « raccordement » (porté par RTE), au travers de ces diverses composantes : technologie, calendrier, localisation par rapport à la carte des vocations du Parc, incidences sur l'environnement, budget (140 à 180 millions d'euros, dont 60 millions d'euros de participation de l'Etat).

Un rappel de la doctrine « Eviter, Réduire, Compenser » (ERC) est effectué en session. S'inscrivant dans cette séquence, les opérateurs ont proposé des mesures d'évitements, de réductions et de compensations (ME, MR et MC). Ils proposent également des suivis complémentaires : mesures de suivi de l'efficacité des mesures ERC (SE), mesures de suivi pour l'acquisition de connaissance (SC) et engagements du maître d'ouvrage (E).

Les travaux du GT « éolien en mer », notamment durant la dernière session du 18 juin 2018, ont permis d'établir une présélection des prescriptions et recommandations à enjeux. Ce sont celles qui sont aujourd'hui présentées au conseil de gestion ; il est attendu du conseil de gestion qu'il valide les formulations et, s'il le juge nécessaire, qu'il modifie le fond et/ou la forme, qu'il « reventile » les prescriptions/recommandations, qu'il en supprime ou en ajoute.

Le projet de ferme pilote et son raccordement se situe intégralement en zone n°3 de la carte des vocations, dédiée au développement socio-économique durable des activités maritimes dans le respect des écosystèmes.

Pour chaque composante de l'écosystème et les usages associés, sont présentés les effets prévisibles et les mesures ERC-SC proposées par les opérateurs ainsi que les recommandations/prescriptions proposées à la validation du conseil de gestion.

Il est proposé que le conseil de gestion valide thématique par thématique les prescriptions et recommandations :

- **avifaune/chiroptères**, un des points majeurs en termes d'impacts sur l'environnement
 - o Discussion au sein du conseil : serait-il possible de rajouter une notion de délai entre le moment où l'on constate une mortalité avérée et le moment où l'on met en place une mesure ?
 - o Réponse : il est difficile de le faire actuellement car ce type de ferme est totalement expérimental et l'on ne peut prédire les effets et les temps d'intervention. On ajoute « dans les meilleurs délais ».

➤ *Le produit des échanges est validé à l'unanimité pour reprise dans les délibérations.*

20^e conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion
Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 22 juin 2018

- **cétacés, tortues / requins / grands pélagiques**
 - o Il est notamment proposé des modifications des protocoles de suivis.
- *Le produit des échanges est validé à l'unanimité pour reprise dans les délibérations.*
- **ressources halieutiques**, et impacts socio-économiques sur la filière pêche
 - o Discussion au sein du conseil : il existe de nombreuses interrogations sur les effets DCP/réserve/récif et sur les conséquences sur les ressources et la filière. La question de la place des activités de pêche professionnelle et récréative dans la ferme est discutée par les membres. Les effets de ces éoliennes sont complexes car ils sont distribués sur l'ensemble de la chaîne trophique : du plancton aux grands prédateurs. V. LAUDET précise que c'est une occasion unique pour les chercheurs de pouvoir étudier ces phénomènes avant une autorisation de pêche dans la ferme. Il faut absolument comprendre les phénomènes avant le déploiement des fermes commerciales. Il n'est pas question d'exclure les professionnels mais d'avoir une idée précise des impacts et, pour cela, nous pouvons travailler ensemble. A. FIALA et J. DOUAY ajoutent que la qualification de cet « état zéro » est effectivement importante. Les pêcheurs plaisanciers sont prêts à faire des efforts et soutiennent l'interdiction totale de pêche pendant la phase pilote. Ils demandent aux professionnels de faire de même. La question divise les pêcheurs professionnels eux-mêmes. M. PLANAS est favorable à une interdiction les premières années contrairement à B. PEREZ qui ajoute qu'un projet de diversification de la pêche spécifique aux fermes pilotes a été déposé à France Filière Pêche pour une demande de financement. E. BERTON précise que les recrutements de juvéniles n'ont pas été impactés par les activités de pêche professionnelle sur les récifs du Barcarès et de Leucate. V. LAUDET ajoute que l'on dispose de plusieurs années de recul sur les récifs mais pas sur les éoliennes flottantes et notamment sur leurs interactions avec les pélagiques, dont on a déjà perdu une bonne part des stocks. La Méditerranée ne va pas très bien et l'on ne peut pas aller droit dans le mur une fois de plus. Le débat était le même il y a 40 ans lors de la création de la Réserve.
 - o Le CRPMEM Occitanie s'engage dans la démarche VALPENA afin de pallier au manque de données sur la localisation des flottilles notamment des « petits métiers » et leur utilisation réelle de la zone de la ferme pilote. Les conclusions de l'étude d'impact sur les taux de dépendance des flottilles à la zone de la ferme pilote (0,34 % du chiffre d'affaire) sont à nuancer en fonction des flottilles (notamment palangrière). Cette zone est d'importance pour le thon rouge.
 - o M. TCHAKARIAN propose d'examiner les possibilités de financement des suivis par le pôle mer, avec une attention particulière de la Région sur le cahier des charges.
 - o X. PRUD'HON ajoute la question des enjeux de sécurité de navigation à l'intérieur des fermes. La navigation et les activités de pêche ne pourront pas être identiques dans et hors des fermes. Il y aura forcément des restrictions et un périmètre d'exclusion totale autour des éoliennes (au moins 150 m).
 - o M. MOLY souhaite qu'un compromis soit rapidement trouvé sur la question, avec les pêcheurs et les scientifiques. Il n'est pas de la compétence directe du conseil de gestion de statuer

20^e conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 22 juin 2018

aujourd'hui sur la place de la pêche dans les fermes pilotes. Il devra y avoir constitution d'un comité spécifique à ce sujet, regroupant les pêcheurs, la préfecture maritime et les scientifiques. T. DUCHESNE approuve l'intérêt de la constitution d'un tel comité.

➤ *Le produit des échanges est validé à la majorité moins 1 abstention et 16 contre pour reprise dans les délibérations.*

- Usages

- Il est proposé d'intégrer les pêcheurs de loisir dans l'évaluation des ressources halieutiques.

➤ *Le produit des échanges est validé à l'unanimité pour reprise dans les délibérations.*

- Eco-conception

- Il est proposé de n'équiper qu'un seul flotteur à des fins de comparaison avec les flotteurs non équipés.

➤ *Le produit des échanges est validé à l'unanimité pour reprise dans les délibérations.*

- Cymodocées

- Il est proposé de renforcer les mesures de réduction proposées.

➤ *Le produit des échanges est validé à l'unanimité pour reprise dans les délibérations.*

- Habitats benthiques

- Il est notamment proposé des modifications des protocoles de suivis.

➤ *Le produit des échanges est validé à l'unanimité pour reprise dans les délibérations.*

- Qualité de l'eau et sédiment

- Discussion au sein du conseil : une des principales causes de pollution potentielle est la corrosion des anodes sacrificielles (278 T d'anodes installées). Une discussion s'engage sur cet exemple d'effet complexe : quelle contamination de la chaîne trophique, du plancton aux poissons ? quels volumes d'eau et de sédiments peuvent être impactés (en lien avec la dilution) ? Nous n'avons que peu d'éléments pour répondre *a priori*. Par exemple, l'aluminium a peu d'effet toxique mais sera répandu en grande quantité alors que le cadmium sera dispersé en moins grande quantité mais avec un effet toxique plus important. Ces impacts potentiels à long terme sont peu décrits par les opérateurs dans le dossier d'étude d'impact car ils sont encore méconnus (peu d'études scientifiques). Les suivis envisagés auront pour but d'améliorer cette connaissance et les mesures de réduction

H. MAGNIN précise l'importance des échanges à ce sujet et du libellé de la prescription car, sur le projet de fermes d'éoliennes du Tréport, l'avis de l'AFB a contraint les opérateurs à diminuer de 50% au moins la quantité d'anode sacrificielle, avec un objectif de 90% de réduction.

- Ces éléments n'ont que très peu été discutés en GT. La plupart des éléments ont été directement découverts dans le dossier d'étude d'impact et notamment les éventuelles études de techniques alternatives aux anodes sacrificielles. X. PRUD'HON regrette qu'il n'y ait pas eu plus d'échanges techniques en amont avec les opérateurs.

20^e conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 22 juin 2018

- Etant donné l'importance des quantités de contaminants rejetés par la corrosion des anodes et le manque de connaissance des effets à long terme, il est demandé d'identifier et de mettre en œuvre des solutions alternatives aux anodes sacrificielles.

➤ *Le produit des échanges est validé à l'unanimité pour reprise dans les délibérations.*

- **Paysages**

- Discussion au sein du conseil : un rappel du cadre général des politiques publiques autour de la question des paysages est effectué en session. Il y aura bien création d'un nouveau paysage maritime. La visibilité des éoliennes a été qualifiée de faible à très faible sur la majorité du territoire sauf pour les communes de Leucate et du Barcarès. L'expertise externe réalisée sur les photomontages a conclu en leur bienfondé.
- Les deux communes visuellement impactées ont manifesté leur mécontentement, notamment autour des questions de couleurs et de calcul de taxes (prendre en compte la population touristique plutôt que la population INSEE).
- La couleur n'est pas de la compétence du conseil de gestion car il s'agit de question de sécurité. La question de l'intégration des éoliennes dans le paysage ainsi que la question de la prise en compte de la population touristique dans le calcul des taxes seront intégrées dans les délibérations subséquentes.

➤ *Le produit des échanges est validé à l'unanimité pour reprise dans les délibérations.*

Des recommandations générales sont également proposées à la validation du conseil de gestion, elles seront reprises soit dans une motion à l'intention du service instructeur, soit dans les avis du conseil de gestion sur la ferme pilote et son raccordement.

20^e conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion
Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 22 juin 2018

Le conseil de gestion émet une motion sur le projet de ferme pilote d'éoliennes flottantes du golfe du Lion et son raccordement.

Délibération n° 2018-016

Le conseil de gestion émet un avis favorable au projet de ferme pilote d'éoliennes flottantes du golfe du Lion, porté par la société de projet LEFGL, sous réserve que l'ensemble des prescriptions listées à l'article 2 soient respectées.

A l'unanimité

Délibération n° 2018-017

Le conseil de gestion émet un avis favorable sur le projet de raccordement de la ferme pilote d'éoliennes flottantes du golfe du Lion, porté par RTE, à condition que l'ensemble des prescriptions listées à l'article 2 soient respectées.

A l'unanimité

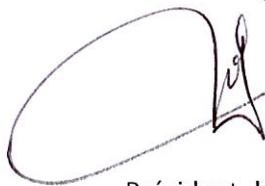
Délibération n° 2018-018

8. Questions diverses

Aucune question diverse n'est ajoutée en session.

La session est clôturée à 17h30.

Michel Moly



Président du conseil de gestion
du Parc naturel marin du golfe du Lion